

# REGLEMENT DU CONCOURS DE XAVBOX.COM



## 1 OBJET

### 1.a

Le webmaster de xavbox.com pour le site [www.xavbox.com](http://www.xavbox.com), Organise, exclusivement sur Internet, un concours gratuit, intitulé " Concours Xavbox " se déroulant exclusivement sur le site <http://www.xavbox.com> rubrique "concours".

### 1.b

Le Concours se déroule du vendredi 24 novembre au lundi 15 décembre 2003 inclus à minuit.

### 1.c

La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du participant.

### 1.d

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant qui participe au Concours.

## 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 2.a

Ce concours est ouvert à toute personne disposant d'un ordinateur lui donnant accès à Internet, quels que soient son âge et sa nationalité, à condition de résider en France métropolitaine (désoler pour les autres, on fera mieux pour le prochain concours). La participation de toute personne résidant dans les DOM TOM ou hors de France ne pourra être pris en compte.

Les mineurs sont admis à participer, à la condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents (ou de la personne exerçant l'autorité parentale) l'autorisation de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils ont obtenu cette autorisation préalable. Le webmaster de xavbox.com se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, et de procéder à toutes vérifications, ainsi que de disqualifier tout mineur participant qui ne la remettrait pas immédiatement, ou éventuellement dans le délai qui lui serait imparti.

Toute disqualification d'un mineur placé comme gagnant entraînerait l'attribution de son prix au suppléant placé immédiatement après lui dans le classement.

### 2.b

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :

- les membres de la direction et du personnel des sociétés organisatrices,
- les personnes ayant collaboré à l'organisation de ce Concours.

- les membres du jury du concours,
- les membres de leurs familles directes respectives
- les modérateurs du forum du site

### **3 COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS**

#### **3.a**

Pour participer au Concours, il faut réaliser une création en rapport avec l'univers Xbox avec puce, et correspondant à l'une des quatre catégories proposées sur le Site :

- Skin Evolution X,
- Skin Xbox Media Player (XBMP),
- Skin Avalunch

Le participant devra respecter les dimensions prévues dans les conseils du Site, à savoir, le skin doit pouvoir s'afficher sur le dashboard sélectionner (ou sur XBMP). Le non respect de ces dimensions exclut toute Contribution du Concours.

Le Participant devra ensuite se connecter sur le Site, compléter le formulaire d'inscription en ligne qui permet de charger ses Contributions.

#### **3.b**

Le Participant peut envoyer autant de Contributions qu'il le souhaite pendant toute la durée du Concours, et ce dans une, deux, trois ou les quatre catégories susvisées.

#### **3.c**

Toute participation au Concours ne sera considérée comme valide qu'à partir de l'instant où le formulaire en ligne dûment rempli ainsi que la Contribution seront reçus sur le Site.

#### **3.d**

La clôture des participations au Concours aura lieu le lundi 15 décembre 2003 minuit (selon date de l'e-mail). Toute participation enregistrée par le webmaster après cet instant ne sera pas prise en compte.

S'agissant d'un concours ne faisant pas appel au hasard, les frais de connexion ne seront pas remboursés.

### **4 DESIGNATION DES GAGNANTS PAR LE JURY**

#### **4.a**

Le Jury du concours classera les participants en fonction des critères suivants :

- respect des dimensions prévues à l'article 3.a ci-dessus.
- qualité graphique et esthétique,
- originalité,
- rapport avec l'univers Xbox,
- bonne "image" des Xbox avec puce donnée par le travail accompli,
- bref, la qualité et l'attrait général de celui-ci, qui doivent apparaître à première vue.

Une présélection pourra être faite par des membres du Jury.

Les lauréats seront sélectionnés de façon définitive par le Jury réuni sur MSN.

#### **4.b**

Le Jury sera composé de :

- Xavier, webmaster du site
- Foxtoto2000, modérateur du forum
- Pacman, modérateur du forum

En cas d'empêchement du membre du Jury, celui-ci désignera lui-même son remplaçant.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du Jury qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

Le jury déterminera tout d'abord les deux meilleures créations dans chacune des quatre catégories du Concours, à savoir :

- les trois meilleures Skin Evolution X,
- les trois meilleures Skin Xbox Media Player (XBMP),
- les deux meilleures Skin Avalunch

Puis, parmi les huit créations ainsi retenues, il désignera le " grand gagnant du Concours ", toutes catégories confondues.

Les délibérations auront lieu du 16 décembre 2003 au 21 décembre 2003.

Les gagnants seront contactés par mail afin de communiquer leurs coordonnées pour envoyer leurs cadeaux, et une liste des gagnants sera disponible sur le site <http://www.xavbox.com> au plus tard le 24 décembre 2003.

### **5 ORIGINALITE NECESSAIRE DES CONTRIBUTIONS ET UTILISATION DES CONTRIBUTIONS PRIMEES**

#### **5.a**

Originalité nécessaire des contributions

Chaque contribution devra avoir été créée par le Participant, nommé inscrit, lui-même. (en cas de doute sur l'originalité du créateur, la question sera posée aux visiteurs du site sur le forum)

Chaque Participant doit prendre connaissance et accepter la Charte des Membres avant d'envoyer sa ou ses Contributions.

Par ailleurs, dans le cas où la Contribution du Participant est une photo perso d'une personne ou d'un bien privé, il doit s'assurer de l'accord de la personne photographiée ou du propriétaire du bien privé pour la publication de l'image.

En conséquence, la société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne, et ledit Participant s'engage à prendre en charge toute éventuelle condamnation résultant de l'utilisation, à quelque titre que ce soit, de la Contribution qu'il a transmise dans le cadre du Concours comme étant sa propre création.

## **5.b**

### Utilisation des contributions primées

Du seul fait de l'acceptation de son lot, chaque gagnant autorise expressément xavbox.com à utiliser son prénom ou pseudo (selon le choix fait), ainsi que l'indication de sa ville ou département, dans le cadre de tout message/manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support, ainsi que sur le Site et les autres sites partenaire de xavbox.com, en France et à l'étranger, pendant une durée d'un an, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné.

Les gagnants autorisent également la société organisatrice à utiliser leurs Contributions, à les représenter, les reproduire et les exploiter, la présente clause valant cession expresse à la société organisatrice par les gagnants de leurs droits patrimoniaux d'auteur sur lesdites Contributions.

Ladite cession de droits patrimoniaux comporte tant ceux de représentation que ceux de reproduction de l'auteur, et ce, sur tous supports actuels ou futurs et dans quelque pays que ce soit.

La présente cession comporte également cession à la société organisatrice des droits d'adaptation, droits dérivés et secondaires sur lesdites Contributions.

La cession est consentie à la société organisatrice pour avoir effet pendant une durée illimitée.

De convention expresse, la présente cession de leurs droits est consentie par les auteurs à la société organisatrice en contrepartie des prix qui leur sont attribués, l'attribution desdits prix constituant la rémunération forfaitaire des auteurs, ce qu'ils acceptent expressément.

L'auteur de la Contribution garantit à la société organisatrice la jouissance pleine et entière des droits cédés contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque. Il s'interdit de consentir toute autre cession de droit à des tiers sur les mêmes Contributions.

## **6 LES LOTS**

### **6.a**

Les lots mis en jeu sont décrits ci-dessous :

- le " grand gagnant du Concours " se verra attribuer une puce Executer Pro 2.2, + montage gratuit si en région parisienne (30 kms maxi autour de Paris) => pour les autres régions, il y aura la possibilité d'envoi de la Xbox par la poste, les frais aller/retour seront dans ce cas à la charge du gagnant.
- du second au troisième gagnant, une Puce Apple X 5 + montage gratuit si en région parisienne (30 kms maxi autour de Paris) => pour les autres régions, il y aura la possibilité d'envoi de la Xbox par la poste, les frais aller/retour seront dans ce cas à la charge du gagnant.
- la quatrième gagnant se verra attribuer un skin Xbox
- le sixième se verra attribuer une led d'activer du disque dur + montage gratuit si en région parisienne (30 kms maxi autour de Paris) => pour les autres régions, il y aura la possibilité d'envoi de la Xbox par la poste, les frais aller/retour seront dans ce cas à la charge du gagnant.

### **6.b**

Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du Concours n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du lot finalement attribué. xavbox.com sera libre de substituer, à tout lot initialement prévu dans la dotation, un lot d'une valeur au moins égale, de la même marque ou d'une marque différente.

### **6.c**

Les gagnants recevront leur lot dans un délai d'un mois après la fin de la délibération du Jury.

### **6.d**

Les lots offerts ne comprennent que ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre chose. Ils ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

### **6.e**

Avant la remise de son lot, tout gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement et justifier de son identité.

### **6.f**

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

## **7 LIMITATION DE RESPONSABILITE**

### **7.a**

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

### **7.b**

En conséquence, xavbox.com ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Concours ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;

- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Concours ou ayant endommagé le système d'un Participant.

#### **7.c**

Il est précisé que xavbox.com ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des Joueurs au Concours se fait sous leur entière responsabilité.

### **8 CONVENTION DE PREUVE**

#### **8.a**

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, xavbox.com pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par xavbox.com, notamment dans ses systèmes d'information.

#### **8.b**

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par xavbox.com dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

### **9 CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVE DE PROLONGATION**

#### **9.a**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

#### **9.b**

Toute modification du Règlement donnera lieu à une mise à jour sur le site.

#### **9.c**

xavbox.com se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

#### **9.d**

Toute indication d'identité et/ou d'adresse fausse entraîne l'élimination du Participant.

#### **9.e**

En cas de manquement de la part d'un Participant, xavbox.com se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

### **10 DONNEES NOMINATIVES**

Les coordonnées de tous les Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Chaque Participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant.

Les informations nominatives peuvent être utilisées par xavbox.com pour répondre aux demandes et pour proposer leurs produits et ceux de leurs partenaires, sauf désaccord de la part du participant.

### **11 LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION**

#### **11.a**

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

#### **11.b**

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par xavbox.com, le Jury du concours, dans le respect de la législation française.

### **12 DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

#### **12.a**

Le Règlement complet est déposé sur [www.xavbox.com](http://www.xavbox.com) rubrique "concours" puis "règlement".

#### **12.b**

Le Règlement complet sera également adressé par e-mail, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande.

#### **12.c**

Il est également possible de consulter et d'imprimer le Règlement sur le Site.

#### **12.d**

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Concours.